#### REPUBLIQUE FRANCAISE

#### DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie d'AVIGNON

Séance publique du : 18 JUILLET 2024

# DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

ETAIENT PRESENT(E)S:

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, David FOURNIER. Fabrice TOCABENS. Zinèbe HADDAOUI. M. Mme Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, Mme Isabelle PORTEFAIX, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

# ETAIENT REPRESENTE(E)S:

Mme Laure MINSSEN par M. Christian ROCCI

M. Eric DESHAYES pay M. Paul-Roger GONTARD

M. Kader BELHADJ par Mme Martine CLAVEL

Mme Anne GAGNIARD par Mme Zinèbe HADDAOUI

- M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM
- M. Thierry VALLEJOS par Mme Kamila BOUHASSANE
- M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT
- M. Arnaud RENOUARD par Mme Murielle MAGDELEINE
- M. Mouloud REZOUALI par M. Jean-Pierre CERVANTES

#### ETAIENT EXCUSE(E)S:

Mme Marie-Anne BERTRAND Mme Ghislaine PERSIA M. Paul RUAT Mme Martine BAREL Mme Carole MONTAGNAC

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :



### **CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2024**

5

AVIGNON - BIBLIOTHEQUES : Convention de partenariat entre la Ville d'Avignon et la Bibliothèque Nationale de France pour la numérisation de fonds de la presse ancienne.

M. NAHOUM

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

La Bibliothèque Nationale de France met en œuvre le plan national de numérisation de la presse ancienne (2025-2027). Avignon Bibliothèques possède un fonds conséquent de périodiques anciens parmi lesquels *Le Courrier d'Avignon*, collection unique au niveau national.

Afin de permettre la conservation, le signalement et la valorisation de ce fonds de grande qualité auprès des différents publics, la convention de partenariat entre la Ville d'Avignon et la Bibliothèque Nationale de France rend possible la numérisation de l'ensemble du corpus du Courrier d'Avignon.

Dans le cacre de cette convention, la Bibliothèque Nationale de France prend totalement en charge le coût de la numérisation de l'ensemble du corpus, mais aussi 50% des frais engendrés par la préparation des documents (dépoussiérage, réparations des reliures, restaurations...) comme l'indique le projet de convention.

Cette numérisation d'un corpus exceptionnel permet une meilleure valorisation des collections patrimoniales et le développement d'actions d'éducation aux médias et à l'information, notamment dans le cadre de la semaine de la presse.

Il est vous ainsi proposé de valider le partenariat avec la Bibliothèque Nationale de France et les conditions notamment de financement précisées dans la convention annexée.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29, Vu le projet de convention de partenariat,

## Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

AR préfecture :\*

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

#### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la convention de partenariat entre la Ville et la Bibliothèque Nationale de France pour la numérisation de fonds de la presse ancienne;
- -AUTORISE Madame le Maire, ou l'élu(e) délégué (e), à signer tout document à intervenir.

#### **ADOPTE**



Pour le Maire, Par délégation, le 1er Adjoint,

M. Claude NAHOUM

PARVENU À LA PRÉFECTURE LE ACTE PUBLIE LE

Le Secrétaire de Séance M. Christian ROCCI

AR préfecture :